

RAPPORT N°5 : VENTE TERRAIN ZONE INDUSTRIELLE DE LA MASSE

M. le Président rappelle que la communauté de communes est encore propriétaire d'un terrain à bâtir sur la zone industrielle de la Masse à AMBERT. Dans le cadre d'un projet d'extension de l'une de ses sociétés, Jean-Damien GAUTHIER, chef d'entreprise, souhaite se porter acquéreur :

- de la parcelle H 993, d'une contenance de 42a33ca, au prix de 7€ le m² soit un montant total 29 631 € (vingt-neuf mille six cent trente-et-un euro)

Il est demandé d'autoriser M. Le Président à signer l'acte et de réaliser la vente.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et réaliser la vente avec M. Gauthier ou toute société qu'il représente pour un montant de 29 631 € ;
- de désigner Maître Pierre Sauret comme notaire en charge de cette affaire ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.